



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

récidive

Question écrite n° 111894

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des multirécidivistes. Il semblerait que plusieurs magistrats puissent être saisis d'un dossier concernant une même personne mais pour des délits différents. Ce manque de coordination entraîne parfois des contradictions, par exemple dans le placement de jeunes délinquants, des magistrats les convoquant pour des faits alors qu'ils ont été placés par un de leur collègue en centre éducatif fermé pour d'autres. Le travail de réinsertion peut alors être mis à mal en ce cas. Aussi, il souhaiterait savoir s'il envisage de centraliser les dossiers sur un seul et même magistrat en cas de récidive.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111894

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12643